

# Les dernières réponses avant l'arrivée de la taxe au sac

PAR SAMUEL JACQUIER@LENOUVELLISTE.CH

→ Ça y est, ils sont là. Ce n'est pas forcément le cadeau de Noël le plus attendu des Valaisans, mais ils devront pourtant bien se les offrir avant la fin de l'année. La taxe au sac entrera en vigueur dans 61 des 63 communes du Valais romand dès le 1er janvier. «Une campagne médiatique est prévue durant tout le mois de décembre pour rappeler les bonnes pratiques aux habitants», rappelle Philippe Varone, président de Sion et de l'association Région Valais romand. Si les validations et les homologations des différents règlements doivent encore se réaliser pour certaines municipalités, la majorité d'entre elles a déjà accompli les démarches. Du côté des citoyens, l'introduction de cette taxe au sac nécessitera certainement un temps d'adaptation. Après la conférence de presse donnée hier matin à Orsières, six questions qui reviennent régulièrement ont trouvé réponse.



Dès le 1er janvier, les contenus des moloks vont changer de couleur. La taxe au sac va changer les habitudes des Valaisans. SABINE PAPILOU/INFONF

## 1 OÙ ACHETER LES SACS BLANCS?

Depuis le début de la semaine, ce ne sont pas moins de 116 points de vente dans le Valais romand qui permettent d'acheter ces nouveaux sacs taxés aux couleurs du canton. Chaque sac coûtera 0,95 franc le modèle de 17 litres, 1,90 franc le sac de 35 litres, 3,40 francs pour 60 litres et 6,20 francs pour 110 litres. Plusieurs communes du Valais romand vont encore informer leurs habitants ces prochaines semaines, afin qu'ils aient toutes les connaissances des pratiques en vigueur. Des tous-ménages, des flyers sont aussi distribués dans plusieurs d'entre elles. Le site internet [www.trier-pas-sorcier.ch](http://www.trier-pas-sorcier.ch) permet aussi à tout un chacun de connaître les bonnes pratiques.

## 2 LES COMMUNES SONT-ELLES PRÊTES À CE PASSAGE À LA TAXE AU SAC?

A 25 jours du passage à la taxe au sac, 90% des communes ont validé leur règlement auprès de leurs législatifs. Il reste six communes qui le feront dans les assemblées primaires de fin d'année (Grône, Evolène, Chamoson, Bourg-Saint-Pierre, Vernayaz et Dorénaz). «Monthey est dans un flou juridique pour le moment puisque les citoyens ont refusé le projet de règlement et Vétroz a opté pour la taxe au poids», précise Philippe Varone. Certains règlements ne seront pas homologués par le Conseil d'Etat avant la fin de l'année. «L'homologation aura un effet rétroactif. Hormis à Monthey et à Vétroz, toutes les communes (61) appliqueront cette taxe au sac à partir du 1er janvier.»

## 3 DES DISPARITÉS ENTRE COMMUNES SONT-ELLES POSSIBLES?

La taxe au sac remplace dans presque toutes les municipalités des taxes variables qui étaient en vigueur jusqu'ici. A cela s'ajoute une taxe de base qui était déjà perçue et qui peut fortement varier selon les communes.

«Les comptes pour les ordures sont autofinancés, donc chaque commune applique cela comme elle le veut et en fonction de ses infrastructures et de ses offres. Comparer seulement le prix, c'est incorrect», remarque le coordinateur de l'association Région Valais romand Matthieu Pernet. Des ajustements de ces taxes fixes ne sont pas exclus après une ou plusieurs années.

## 5 QUELLE RÉPRESSION POUR CEUX QUI POSENT UN SAC NOIR?

Il n'y aura pas de tolérance et les sacs noirs seront bannis dès le 1er janvier dans les moloks du Valais romand. Il est vrai que la thématique est au cœur des discussions un peu partout depuis de longues semaines et que tout le monde devrait être au courant de cette nouvelle réglementation. «Des inspecteurs urbains ont été formés pour le contrôle des points de collecte et certaines communes ont même installé des caméras aux abords des écopoints.» Quant aux sacs noirs qui resteront inévitablement dans les placards, il faudra leur trouver une autre utilisation: dons d'habits, luge artisanale ou déguisement original par exemple. Ou il faudra les jeter... dans un sac blanc.

## 6 COMMENT MONTHEY VA GÉRER L'AFFLUX DE DÉCHETS?

Rejeté par 68% de la population le 26 novembre dernier, le projet de taxe au sac n'a pas passé la rampe à Monthey. Les citoyens du chef-lieu chablaisien pourront encore s'en remettre aux sacs noirs l'année prochaine. De quoi potentiellement encourager un tourisme des déchets. Les contrôles seront-ils renforcés? «Dans un premier temps non. Il est compliqué de savoir avec certitude si les déchets ont été produits à Monthey ou ailleurs lorsque les sacs sont tous noirs», relate le président de commune Stéphane Coppey. Reste que si ce tourisme des déchets s'avère important et coûteux pour la collectivité, des mesures d'urgence sont envisagées. «On peut penser à des caméras mobiles s'il y a une disproportion des déchets produits», ajoute le président montheysan.

## 4 QUID DES ÉCOPOINTS ET DES DÉCHETTERIES?

Avec l'introduction de cette taxe, le Valais romand comble en fait une anomalie d'un point de vue national. 80% des citoyens du pays doivent déjà s'en acquitter. Le passage à ce principe du pollueur-payeur va de pair avec des améliorations dans les infrastructures communales déjà réalisées ou à venir. «Un bilan global ne pourra être tiré qu'après deux ou trois ans. Les communes sont encouragées à agir en termes de communication, d'infrastructures de collecte ou encore de ramassage des déchets valorisables ou non», note Philippe Varone. C'est l'autonomie communale qui prévaut, et certaines d'entre elles ont aussi prévu des mesures pour les entreprises ou les restaurateurs. Les informations supplémentaires peuvent être fournies par les municipalités elles-mêmes.